

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 057-215705898-20250716-DCM12_16072025-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 juillet 2025
Sous la présidence de M. Gabriel SCHEH, Maire**

Membres en exercice : 19

Présents : 13 (Quorum atteint)

Mrs et Mmes : SCHEH Gabriel, STAB Didier, KOELSCH Alexandre, ZIEBEL Cédric, MEYER Arlette, SCHWARZ Sandrine, SEITLINGER Vincent, MUNICH Bernard, ORDENER Delphine, KARMANN Pascal, BOTZUNG Pierre, HEMMERT Odile, NZOSSU Virginie

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2

Mme MISCHLER Sophie représentée par M. KOELSCH Alexandre
Mme JODER Stéphanie représentée par Mme ORDENER Delphine

Soit un total des membres présents et représentés : 15

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 4

Mme NIDERBERGER Josiane, M. PEIFFER Yves, Mme RIMLINGER Isabelle, Mme ALBERT Aurélie

12. Clôture du budget annexe « l'Orée du Bois »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a réalisé un lotissement communal « l'Orée du Bois » sur un terrain situé au Sud-Est du village.

Ce lotissement a été autorisé par arrêté en date du 14 septembre 2017 – permis d'aménagé n° PA05758917B0001.

L'ensemble des lots a été cédé.

Les travaux projetés ont été terminés et soldés.

Il est précisé que le budget ne présente plus de mouvement comptable car l'ensemble des opérations attendues est réalisé.

Le résultat de clôture du budget annexe du lotissement l'Orée du Bois, en section fonctionnement et investissement, présente un solde à « 0 ».

Il convient de demander au Conseil Municipal de clore le budget du lotissement l'Orée du Bois.

Le Conseil Municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité,

- Prononce la clôture du budget annexe du lotissement l'Orée du Bois au 01 janvier 2026.
- Autorise M. le Maire à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 16 juillet 2025

Le Maire
Gabriel SCHEH

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication